

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 11 juillet 2019

Dispositions réglementaires relatives à la fête de l'Aïd El Kebir

La fête de l'Aïd El Kebir devrait débuter autour du dimanche 11 août 2019. La date définitive sera confirmée la semaine précédente par le Conseil Français du Culte Musulman (CFCM).

Comme chaque année, pour permettre le déroulement de cette fête dans les meilleures conditions, un arrêté préfectoral prescrit des mesures temporaires applicables du **22 juillet au 18 août 2019** :

- **Le transport et la livraison** de bovins, moutons et chèvres **sont interdits** en dehors des abattoirs agréés et des lieux d'élevage régulièrement déclarés à l'établissement départemental d'élevage (EDE) ;
- **Le don ou la vente** des animaux de ces espèces à d'autres personnes que des professionnels de l'élevage est **également interdite** ;
- Cet arrêté rappelle que la **détention de ces animaux vivants** par des personnes non déclarées comme éleveur à l'EDE est **strictement interdite**.

À l'occasion de cette fête, les abattoirs agréés du département dont la liste figure en annexe 1 seront ouverts. Les abattages seront organisés en concertation avec la Grande Mosquée de Lyon, le Conseil Régional du Culte Musulman (CRCM) et les associations cultuelles musulmanes. Les capacités des abattoirs étant limitées, le CRCM réitère sa recommandation d'étaler l'abattage sur les trois jours de l'Aïd El Kebir.

Pour répondre à toutes les demandes, les particuliers désirant s'approvisionner en animal sacrifié pour l'Aïd ou les éleveurs désirant faire abattre leurs agneaux à cette occasion, peuvent également contacter, le plus précocement possible, les établissements d'abattage agréés dont la liste figure en annexe 2.

Il est également rappelé que :

- le transport d'animaux vivants dans des conditions ne satisfaisant pas à leur bien-être est une infraction punie d'une amende de 750 € ;
- **le sacrifice doit obligatoirement être effectué dans un abattoir agréé, dans le respect de la réglementation en vigueur et par un sacrificateur agréé. Les animaux font l'objet d'un contrôle vétérinaire qui vise à protéger le bien être animal et la santé des consommateurs. Le recours à l'abattage hors abattoir agréé est un délit réprimé par une peine de 6 mois d'emprisonnement et 15 000 € d'amende. Il fait également encourir des risques sanitaires aux consommateurs, puisque la viande et les abats consommés ne seront pas issus de carcasses d'animaux inspectés par les services vétérinaires de la direction départementale de la protection des populations.**

Annexe 1 : abattoirs ouverts dans le département du Rhône

Commune	Société	Téléphone	Adresse	Espèces abattues
Corbas	Cibéval	04 78 20 74 14	4-10 rue du mont Blanc- ZI Corbas Montmartin- Corbas 69960	Ovins – bovins (sauf le premier jour)
St Romain de Popey	Rhône Ouest - SECAT	04 74 26 80 10 secat.annonces@orange.fr	839 route de Sarcey-ZA La Poste - 69490 St Romain de Popey	Ovins
St Jean La Bussières	Abattoir de monsieur Rabut	04 74 64 35 82	Beaugrand – 69550 St Jean la Bussièr	Ovins fournis par l'abattoir- commandes à partir du 16 juillet – stock limité.
Givors	Abattoir Delorme- Bonnefoux- Gaec Buffin – Beaudoin	06 64 82 38 72 / 06 88 11 65 60 / 06 80 08 51 04	1932 route du Drevet 69700 Givors	Ovins fournis par l'abattoir- commandes à partir du 20 juillet – stock limité
Vaulx en Velin	Abattoir La Ferme vaudaise	07 84 93 39 98	Chemin de Château vieux – 69120 Vaulx en Velin	Ovins fournis par l'abattoir, visibles 1,5 semaine avant la fête. Commandes à partir du 1 ^{er} juillet – stock limité

Annexe 2 : abattoirs ouverts dans les départements limitrophes

Commune	Société	Téléphone	Adresse	Espèces abattues
Andrézieux-Bouthéon	SIPAB	06.98.40.80.28 06.60.63.77.41	Rue Bolland 42160 Andrézieux-Bouthéon	Ovins
Feurs	Société Forézienne d'abattage	04.77.26.40.22	58 rue de la Loire 42110 Feurs	Bovins uniquement, fournis par l'abattoir
Charlieu	Abattoir de Charlieu	04.77.60.04.97	ZI. Route de St Bonnet 42190 Charlieu	Ovins
St-Etienne	Association culturelle des musulmans de Montreynaud St Etienne ACMMSE	07.68.44.43.08	29 rue Charles Gounod 42000 St Etienne	Ovins
Savas-Mepin	Abattoir de Monsieur Jourdan	09.51.70.73.55	Le Bally 38440 Savas-Mepin	Ovins, fournis par l'abattoir

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Clément COTI – 07 72 35 63 75

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.60.60 – <http://www.rhone.gouv.fr>

